

Royaume du Maroc



Direction des Assurances et de  
la Prévoyance Sociale



المملكة المغربية  
ⵜ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ



مديرية التأمينات والاحتياط الاجتماعي  
ⵜ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ  
ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ

**ALLOCUTION DE MONSIEUR MOHAMMED  
BOUSSAID  
MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES  
A L'OUVERTURE DES TRAVAUX DU RENDEZ-  
VOUS DE CASABLANCA DE L'ASSURANCE**

CASABLANCA, Mercredi 15 avril 2015

**Messieurs les Présidents,  
Messieurs les Directeurs généraux et Directeurs,  
Mesdames et Messieurs,**

C'est pour moi un honneur et un plaisir de me retrouver avec vous pour l'ouverture des travaux de **la deuxième édition** du Rendez-vous de Casablanca de l'assurance organisée par la Fédération marocaine des sociétés d'assurances et de réassurance sous le thème : "*Assurance et Réassurance en Afrique : Distribution et relation client à l'ère du digital*".

Ce rendez-vous qui est placé pour la première fois sous le haut patronage de Sa Majesté le Roi que Dieu l'assiste, constitue désormais un forum incontournable de discussions et d'échanges entre professionnels, experts et universitaires sur l'évolution du secteur des assurances, notamment au niveau de notre cher continent Africain.

Je voudrais commencer par saluer votre présence massive aujourd'hui qui traduit l'intérêt que vous accordez aux thèmes qui seront développés tout au long de cette manifestation et souhaiter la bienvenue à l'ensemble des participants, particulièrement ceux qui ont fait un long déplacement.

Je tiens, également, à féliciter la Fédération marocaine des sociétés d'assurances et de réassurance dont les efforts constants ont permis de donner au secteur plus de visibilité aussi bien sur le plan national qu'à l'échelle régionale.

### **Mesdames et Messieurs,**

Le secteur des assurances, comme vous le savez, constitue un levier de développement et un accélérateur de la croissance à travers le rôle essentiel qu'il joue en matière de collecte et d'injection de l'épargne dans l'économie.

Au Maroc, le secteur n'a cessé de prendre de l'ampleur, pour représenter en 2014 un taux de pénétration de 3,14%. Ce qui positionne notre pays à la 1ère place au niveau du monde Arabe.

Le volume total de primes émises a atteint l'année dernière, 28,4 de milliards (soit près de 3 milliards de \$), enregistrant ainsi une progression de 6,3% par rapport à l'année d'avant. Grace à cette performance, le Maroc a réussi à consolider sa position de leader africain (juste derrière l'Afrique du Sud) et à maintenir son rang parmi les trois premiers pays arabes (derrière l'Arabie Saoudite et les Emirats Arabes Unis).

Les opérations non vie qui pèsent environ 2/3 des primes émises, ont représenté en 2014, 19 milliards de dirhams contre 18 milliards de dirhams un an auparavant, soit une progression de près de 5%.

De leur côté, les opérations vie et capitalisation totalisent un montant d'un peu plus de 9,3 milliards de dirhams contre 8,6 milliards de dirhams en 2013, soit une augmentation de 9,3%.

### **Mesdames et Messieurs,**

Pour accompagner la dynamique de ce secteur au potentiel énorme, le gouvernement est totalement engagé à poursuivre l'amélioration du cadre réglementaire le régissant.

A cet égard, permettez-moi de vous donner un bref aperçu des principales avancées enregistrées depuis la précédente édition de ce rendez-vous :

Tout d'abord, au niveau de la loi instituant l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale qui a été promulguée afin de renforcer la supervision et de permettre à notre pays de se conformer aux standards internationaux. Son

entrée en vigueur et la mise en place effective de l'Autorité est imminente.

En outre, plusieurs textes structurant seront soumis incessamment au Conseil du gouvernement pour adoption avant leur transmission au parlement. Il s'agit d'un projet de loi portant amendement du code des assurances qui vise notamment l'instauration de l'obligation de certaines assurances de construction telles que l'assurance tous risques chantier (TRC) et l'assurance responsabilité civile décennale (RCD) et la mise en place d'un cadre légal pour l'assurance Takaful.

Aussi, une nouvelle mouture du projet de loi relative au système de la couverture des conséquences des événements catastrophiques a été également mise dans le circuit d'approbation.

Pour sa part, le livre IV du code des assurances consacré au réseau de distribution des produits d'assurances connaîtra une révision en profondeur, afin de tenir compte notamment de l'évolution de la distribution des produits d'assurances et de l'avènement des nouvelles technologies.

**Cela nous ramène au thème de la présente conférence :**  
en effet, le déploiement des nouvelles technologies aura indubitablement un impact sur les comportements des consommateurs en général et, en ce qui nous concerne, des assurés.

Avec le développement exponentiel d'internet et des réseaux sociaux, le vendeur sera, de plus en plus souvent, face à un client mieux informé sur les différentes offres qui lui sont faites.

Il est clair que par rapport à cette situation, les assureurs et les distributeurs de produits d'assurances devront s'adapter aux nouvelles habitudes de consommation des assurés et ce, en optimisant les coûts de production de l'offre, ou encore en augmentant la satisfaction de l'assuré.

Cela passe par une plus grande agilité dans l'organisation du travail afin de limiter le temps alloué à des tâches à faible valeur ajoutée et de se concentrer sur la personnalisation des produits à travers, notamment, des offres innovantes et adaptées.

Toutefois, nous pensons que malgré l'implantation des nouvelles technologies, « l'humain » gardera toute son importance tant au niveau des relations avec les clients en cas de sinistre qu'au niveau de la gestion et de l'analyse des contrats et des prestations.

La réglementation des assurances, quant à elle, doit à notre sens évoluer pour permettre le déploiement des techniques de communication à distance, à travers notamment la sécurisation et la généralisation de la signature électronique, tout en conférant une meilleure protection au consommateur lorsqu'il conclut un contrat d'assurance par le biais de ce mode de distribution.

### **Mesdames et Messieurs,**

Pour terminer cette allocution, permettez-moi de vous souhaiter plein succès dans vos travaux qui déboucheront, à n'en point douter, sur des propositions concrètes permettant aux opérateurs dans le secteur des assurances de s'adapter, dans les meilleures conditions, aux transformations que ne manquera pas de connaître ce secteur dans les années à venir.

**Merci de votre attention.**